

	Du 01/07/11 au 30/09/11	Du 01/07/10 au 30/09/10	Au 30/09/11	Au 30/09/10	Variation	Au 31/12/10
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	73 628	67 483	219 556	194 224	13%	264 552
Intérêts et revenus assimilés	51 938	44 808	153 095	124 727	23%	176 685
Commissions (en produits)	13 332	12 344	38 481	36 691	5%	48 987
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	7 945	10 049	22 619	29 518	-23%	35 412
Revenus du portefeuille d'investissement	413	282	5 361	3 288	63%	3 468
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	27 897	25 873	84 932	70 941	20%	97 151
Intérêts encourus et charges assimilées	27 018	24 842	82 692	68 879	20%	94 064
Commissions encourues	879	1 031	2 240	2 062	9%	3 087
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0		0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	45 731	41 610	134 624	123 283	9%	167 401
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	607	560	1 897	1 492	27%	2 038
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	23 116	20 039	67 224	58 457	15%	80 297
Frais de personnel	16 822	13 634	48 636	40 660	20%	54 649
Charges générales d'exploitation	6 294	6 405	18 588	17 797	4%	25 648
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			364 470	372 716	-2%	368 021
Portefeuille Titres Commercial			298 816	311 801	-4%	310 358
Portefeuille Titres d'Investissement			65 654	60 915	8%	57 663
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			3 022 632	2 505 148	21%	2 616 674
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			3 376 788	3 198 373	6%	3 234 984
Dépôts à vue			1 126 014	968 576	16%	1 041 015
Comptes d'épargne			1 140 780	998 045	14%	1 035 758
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			86 073	38 680	123%	36 711
10) CAPITAUX PROPRES *			305 722	240 025	27%	303 446

* Les capitaux propres sont présentés sans les résultats de la période du deuxième trimestre 2011 et 2010. Ils sont présentés après affectation des résultats au 31/12/2010.

COMMENTAIRES / INDICATEURS 2011 TRIMESTRE 3

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 30 septembre 2011 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoir maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondantes.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 septembre 2011. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2011 sont déduits du résultat.

Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 septembre 2011. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2011 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires réalisé par Attijari Bank au terme des neuf premiers mois de l'année 2011, a atteint 219.6 millions de dinars, soit une progression de 25,4 millions de dinars représentant 13 % par rapport à fin septembre 2010. Cette augmentation est due essentiellement à l'accroissement des intérêts et revenus assimilés de 28.4 millions de dinars et des commissions de 1,8 million de dinars.

Durant la même période, le produit net bancaire a enregistré une évolution de 11,3 millions de dinars, soit 9,2 %.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté par rapport à fin septembre 2010 de 6 %, notamment, les dépôts à vue +16 % et l'épargne +14 %. Quant à l'encours des crédits à la clientèle, il a augmenté de 21 %.

Poursuivant sa politique de proximité Attijari bank a renforcé son réseau d'agences par l'ouverture de 8 nouveaux points de vente.



Attijari bank

Siège Social : 95, Avenue de la Liberté - 1002 Tunis Belvédère

Tél.: 216 71 141 400

Site Web : www.attijaribank.com.tn

e-mail : courrier@attijaribank.com.tn